

LA FONDATION DU PATRIMOINE EN QUELQUES MOTS...

Créée par la loi du 02 juillet 1996 et reconnue **d'utilité publique** en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue **un partenaire incontournable de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique** de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural de proximité : maisons, églises, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, espace naturel, ...

ORGANISATION

La délégation régionale Centre-Val de Loire est une organisation décentralisée. Son action s'appuie **sur un réseau de délégués, tous bénévoles** (un délégué régional, un délégué régional adjoint, 6 délégués départementaux et 25 délégués de pays).

MOYENS D'ACTION

Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

- Le **LABEL** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux et/ou des subventions.
- La **SOUSCRIPTION** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- L'attribution de **SUBVENTIONS**.

RESSOURCES

- Un réseau de bénévoles
- Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Départements).

CHIFFRES CLÉS EN INDRE-ET-LOIRE DEPUIS 2000

- **400** labels
- **90** souscriptions
- **34 628 569 €** de travaux, soit **1039** emplois créés ou maintenus dans le bâtiment (source INSEE)

VERNOU-SUR-BRENNE est une commune située dans le Département de l'Indre-et-Loire (37) en Région Centre-Val de Loire.



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation régionale Centre-Ouest
Equatop, 61, rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Tél. 02.47.05.28.67
@ : maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

COMMUNE DE VERNOU-SUR-BRENNE

1, rue Anatole France
37210 Vernou-sur-Brenne
Tél. 02.47.52.10.35
@ : mairiedevernou@wanadoo.fr

ASSOCIATION SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE VERNOU SUR BRENNE

Mairie de Vernou-sur-Brenne
1, rue Anatole France
37210 Vernou-sur-Brenne



Retrouvez la **FONDATION DU PATRIMOINE CENTRE-VAL DE LOIRE** sur **FACEBOOK**

Ce document a été imprimé par l'entreprise citoyenne



Réalisation : Fondation du patrimoine
Clichés et textes : Mairie de Vernou-sur Brenne
Impressions : Imprimerie LECHAT

LOCALISATION

CONTACTS

PARTENAIRES

FONDATION
DU
PATRIMOINE

**SOUSCRIPTION
FAITES UN DON !**
DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE



Restaurons ensemble
L'ÉGLISE DE LA SAINTE TRINITÉ
de Vernou-sur-Brenne (37)

Faites votre don en ligne en 1-clic :
www.fondation-patrimoine.org/53022

DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE

Cette église fut l'une des premières fondées entre 460 et 490 par l'Archevêque Saint Perpet en milieu rural. Elle fut reconstruite dans la seconde moitié du XIème siècle. De cette période, il reste le mur nord de la nef.

C'est au XIIème siècle, suite à un agrandissement, que fut édifié le magnifique portail roman plein cintre à deux voussures (ou double archivolt), la seconde voussure représentant des oiseaux dans des entrelacs.

Ce portail est classé aux monuments historiques depuis 1870. Le chœur fut reconstruit dans le style gothique Plantagenêt à la fin du XIIème siècle.

Fin XVème – début XVIème siècle, 4 chapelles ont été adossées au mur sud à l'emplacement de l'ancien cimetière.

Les inondations de 1846 et 1856 (marque gravée sur le pilier gauche du portail) ont provoqué d'importants dégâts dans les fosses de l'église.

À l'intérieur, on peut encore observer des traces de peintures anciennes sur les piliers et les murs. De nombreux tableaux dont un attribué à « Murillo » et sculptures sont présents ainsi que la cuve baptismale du XIème ou XIIème siècle.

ÉTAT ACTUEL DE L'ÉDIFICE

Aujourd'hui, l'église est dans un état préoccupant à cause d'un manque d'entretien majeur durant plusieurs décennies ; seul le clocher a fait l'objet d'une remise en état de sa couverture.

La vétusté des ardoises, du faîtage et des chéneaux a engendré des infiltrations d'eau qui ont endommagé les murs intérieurs, surtout dans la partie basse, ainsi que les voûtes des chapelles provoquant des chutes de plâtre. La réfection complète de la couverture et partielle des enduits intérieurs est indispensable.

D'autre part, les murs extérieurs, notamment les soubassements et plusieurs piliers et contreforts, sont fortement dégradés par l'érosion et l'humidité. Ils nécessitent un ravalement ainsi qu'un rejointoiement des pierres de taille dont certaines doivent être remplacées.

Enfin les baies et surtout les vitraux sont dans un très mauvais état.

Selon le devis établi par l'Architecte, mandaté pour la restauration de l'église, le coût estimatif des travaux prioritaires qu'il est nécessaire d'entreprendre afin d'éviter la poursuite des dégradations et d'assurer la sécurité, s'élève à 605 842 H.T.

Que nous soyons des habitués ou non de l'Église de la Sainte Trinité, ce patrimoine précieux qu'elle constitue est le nôtre et cela mérite toute notre attention.



Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église de la Sainte Trinité de Vernou-sur-Brenne

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Vernou-sur-Brenne dans le département de l'Indre-et-Loire, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas ou n'était pas réalisée conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est de euros

et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre de l'impôt :

sur le Revenu de solidarité sur la Fortune sur les Sociétés

• Paiement par chèque : Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Eglise de Vernou-sur-Brenne** ». Le reçu sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

• Paiement en espèces : Merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons un reçu fiscal.

Pour les particuliers, votre don est déductible
- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*
- ou de l'impôt de solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €. *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par Internet : Faites votre don en ligne sur notre site sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/53022

Par courrier : Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement (chèque ou espèces) à la Fondation du patrimoine Centre-Ouest (Coordonnées au dos du dépliant)

VOTRE NOM OU CELUI DE VOTRE SOCIÉTÉ :

VOTRE ADRESSE :

@ : ☎ :

Je souhaite que mon don reste anonyme auprès de la commune et de l'association

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessus. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Centre-Val de Loire à l'adresse des coordonnées situées au dos de ce document. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Vernou-sur-Brenne, dans le département de l'Indre-et-Loire, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas ou n'était pas réalisée conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôts.